



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCE

AVEC UN BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION¹

Note : Ce formulaire ne s'applique qu'aux seuls détenteurs d'un baccalauréat en psychoéducation obtenu au Québec dans l'une des universités mentionnées en bas de page, avant septembre 2000 ou après septembre 2000 si inscrit à la session automne 2000 ou hiver 2001, bénéficiant de l'article 5 du Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance de permis de l'OPPQ.

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Vous devez faire parvenir votre demande d'admission par équivalence accompagnée des documents suivants :

- une lettre de motivation;
- une copie officielle (portant le sceau de l'université) du relevé de notes du baccalauréat;
- une preuve de l'obtention du diplôme de baccalauréat (photocopie ou attestation);
- une attestation de 270 heures de stage supervisé si les heures de stage n'ont pas été complétées dans le cadre du baccalauréat;
- un curriculum vitae détaillé incluant une description précise de vos tâches en lien avec le champ d'exercice du psychoéducateur ainsi que le [questionnaire](#) dûment complété et signé;
- un document présentant les activités de formation et l'expérience professionnelle pertinente, en lien avec les 125 heures de formation spécifiées au Règlement, soit en éthique et en déontologie, en mesure et évaluation clinique (évaluation psychoéducative) et en intervention clinique, incluant les descriptifs des formations suivies et le nombre d'heures de formation s'il y a lieu ainsi que les attestations ou preuves des formations suivies et/ou attestations ou preuves d'emplois ex : description de tâches officielle de l'employeur, relevé de paie, lettre de l'employeur ; vous pouvez aussi joindre, s'il y a lieu, tout autre document ou attestation de formations ou d'expérience démontrant vos compétences en lien avec le champ d'exercice du psychoéducateur;
- le formulaire de demande d'admission par équivalence dûment complété et signé;
- le paiement couvrant les frais d'ouverture du dossier (109,23 \$);
- le paiement couvrant les frais d'étude de dossier (574,88 \$).

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom Prénom

Sexe F M Date de naissance (année / mois / jour)

Courriel

VEUILLEZ NOTER QUE VOUS RECEVREZ LA FACTURATION PAR

COURRIEL.

Téléphone

Adresse de résidence

App No civique Rue

Ville Province Code postal

¹ Baccalauréat obtenu à l'Université de Montréal ou de l'Université de Sherbrooke ou à l'UQAT, ou à l'UQO ou à l'UQTR, avant septembre 2000 ou après septembre 2000 si inscrit à la session automne 2000 ou hiver 2001)

DÉCLARATION OBLIGATOIRE : DÉCISION OU POURSUITE

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle?

OUI NON

Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, avez-vous obtenu pardon pour cette infraction? Si vous avez répondu « non » à la question précédente, veuillez passer à la question suivante.

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'exercice illégal ou d'usurpation de titre ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue hors Québec vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale pour exercice illégal ou usurpation de titre ou d'une poursuite pénale en vertu d'une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec par le conseil de discipline d'un autre ordre ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision de ce conseil et vous imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI NON

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue hors Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une sanction imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI NON

Faites-vous l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus?

OUI NON

NOTE IMPORTANTE : Advenant que l'une de ces éventualités se produise en cours d'année, vous êtes tenu, dans les 10 jours à compter du jour où vous en êtes vous-même informé, d'en aviser la secrétaire de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Diplôme

Université

Date d'obtention

Diplôme

Université

Date d'obtention

Nom de l'employeur actuel

Titre du poste occupé

Date d'entrée en fonction

Adresse de l'employeur

Bureau

No civique

Rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Demande d'un permis restrictif temporaire

OUI NON

* **Qu'est-ce que le permis restrictif temporaire?**

MODE DE PAIEMENT

TARIFICATION

- 109,23 \$ (taxes incluses) - frais d'ouverture de dossier
 574,88 \$ (taxes incluses) - frais d'étude de dossier

PAIEMENT

- Chèque Visa MasterCard

Le chèque doit être libellé
au nom de : OPPQ

Numéro de carte

Nom du détenteur

Date d'expiration

CONFIDENTIALITÉ

Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements personnels sont confidentiels et ne serviront qu'à procéder à la délivrance de votre permis. Les dossiers seront conservés au siège de l'Ordre et n'auront accès à votre dossier que les employés de l'OPPQ dûment autorisés.

De plus, vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier ou de rectification des renseignements qui y sont versés en faisant la demande par écrit à la secrétaire de l'Ordre.

CONFORMITÉ

Il est important de cocher avant de nous retourner votre demande d'admission par équivalence

- Je comprends qu'une fausse déclaration entraîne le rejet de ma demande et qu'une demande acceptée sous fausse déclaration devient nulle.
 J'atteste que les renseignements fournis sont exacts.

Date

TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Vous devez joindre à votre demande d'admission par équivalence tous les documents pertinents à l'ouverture de votre dossier. Il est important de prendre note que vous devrez nous faire parvenir vos relevés de notes officiels le plus rapidement possible. Toute demande d'admission par équivalence doit être accompagnée de votre paiement.

Vous pouvez nous transmettre le présent formulaire dûment rempli par :

PAR COURRIEL à badrien@ordrepsed.qc.ca

PAR LA POSTE à OPPQ-ADMISSION 510-1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3M 3E2

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec :

Betty Adrien, adjointe aux admissions par équivalence et à la direction de l'encadrement et du soutien de la pratique
514 333-6601 ou 1 877 913-6601
poste 261 badrien@ordrepsed.qc.ca

OPPQ - juin 2023